

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 23 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Maisoncelles-du-Maine le trente mars deux mil vingt-deux à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote des taxes locales pour 2022
- 2 - Vote du budget primitif 2022
- 3- Vote du budget du lotissement 2022
- 4 - Configuration et nom du futur lotissement
- 5 - Classe de neige
- 6 - Téléphonie mobile - dispositif de couverture ciblée
- 7 - GAL SUD Mayenne Adhésion
- 8 - Journée citoyenne
- 9 - Devis élagage

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 30 MARS 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, M. François BERSON, M. Gabriel DRONY, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etait absente excusée : Mme Lauriane CAUCHON,

Secrétaire de séance : Mme Tatiana DAUVEL

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 03 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

1 - VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.23321-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
-

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité décide de voter, sans augmentation, les taux d'imposition de 2022 comme suit :

- 48.98% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 34.62% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
-

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après présentation des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal 2022, qui s'équilibre :

en section fonctionnement, dépenses	327 045.00 €
fonctionnement, recettes	327 045.00 €
en section investissement, dépenses	358 345.24 €
investissement, recettes	358 345.24 €

et signe le budget primitif communal 2022

3 - VOTE DU BUDGET DU LOTISSEMENT 2022

Après présentation des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget du lotissement 2022, qui s'équilibre :

en section fonctionnement, dépenses	155 510.00 €
fonctionnement, recettes	155 510.00 €
en section investissement, dépenses	155 505.00 €
investissement, recettes	155 505.00 €

et signe le budget du lotissement 2022

4 - CONFIGURATION ET NOM DU FUTUR LOTISSEMENT

Lors de la précédente réunion de conseil, les conseillers n'ont pas fait le choix du nom du lotissement. Après plusieurs propositions, le conseil a voté. Après délibération, il en résulte que le nom du futur lotissement sera « le lotissement des chênes ».

De plus, une rencontre avec le Cabinet Langevin a eu lieu le 30 mars afin de commencer à réfléchir sur le futur règlement du lotissement (implantation des maisons, composition des haies, hauteur limitée des clôtures, 2 places de stationnement pour chaque parcelle,...). Il a été précisé que l'obtention d'un permis d'aménager peut prendre 6 mois. En accord, avec le Cabinet, il sera peut être possible de lancer l'appel d'offres pour les travaux à compter de septembre.

Par ailleurs, le Département demande qu'une bande de 2 mètres soit accordée tout le long du lotissement sur la rue du Maine afin de mettre en place une allée piétonne. Une demande est en cours auprès de la DDT pour le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie du bourg rue du Maine.

5 - CLASSE DE NEIGE

Lors de la réunion de conseil du 24 septembre 2020, le conseil avait délibéré sur un accord de principe pour participer à hauteur de 120 euros par élèves pour la classe de neige. Suite à la situation sanitaire sur les années 2020 et 2021, la classe de neige n'a eu lieu qu'au mois de mars 2022 (du 07 au 15 mars). Le nombre d'élèves était de 24 maisoncellois pour un montant total de 2 880.00€.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers acceptent de participer à hauteur de 120€ par élèves pour la classe de neige. Au vu de 24 élèves maisoncellois, le conseil accepte la participation à hauteur de 2 880.00 euros et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6 - TÉLÉPHONIE MOBILE - DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la Préfecture reçu en mairie concernant la couverture de téléphonie mobile sur la commune de Maisoncelles-du-Maine. Il a été identifié que la commune est éligible pour bénéficier d'un pylône 4 opérateurs (Orange, Free, Bouygues Telecom, SFR) au titre du dispositif de couverture ciblée dont peut bénéficier la Mayenne. Une étude sera organisée afin de connaître l'endroit où elle pourrait être installée. Cette étude est gratuite et le conseil, par la suite, pourra donner son accord pour l'installation ou non de cette antenne.

Le conseil municipal donne une suite favorable à cette étude et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

7 - GAL SUD MAYENNE ADHÉSION

Le GAL Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes des pays de Craon, de Château-Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis 2010 avec notamment ses programmes de développement territorial Leader (ou encore TEPCV, ...). Les 3 communautés de communes du Sud Mayenne ont ainsi une ambition partagée de Territoire à Energie Positive et Bas Carbone (TEPOS-BC) qui s'inscrira dans leur Plan Climat Air Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services d'expertise et de conseils dédiés (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique, Conseil en Energie Partagé),... . Par ailleurs, le GAL cofinance à travers les financements européens Leader, et autres dispositifs que le GAL mobilise et pilote (CEE, contrat EnR...), des projets exemplaires de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL SUD Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 5 ans, sur un périmètre constant, plus de 10% d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2€/hab/an.

Chaque conseiller recruté par le GAL SUD Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- Mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- Assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité
- Accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures d'entretien, éco-gestes,...)
- Développer des pratiques économes

Et depuis plus de 5 ans, à :

- Accompagner les élus dans leurs décisions dans leurs conduites d'opérations exemplaires sur leur patrimoine, à savoir des projets de haute performance et haute qualité énergétique et écologique, notamment des rénovations énergétiques très basse consommation et bas carbone ; ces projets de haute qualité permettant de réduire fortement les consommations d'énergies et d'accéder souvent à des soutiens financiers dédiés complémentaires, notamment Leader.

Pour tout projet d'un montant d'investissement supérieur à 50 000.00€, bénéficiant d'une aide financière et d'accompagnement technique du service CEP, le GAL SUD Mayenne appellera auprès de la commune une participation financière variant de 1 500€ à 3 000€ selon la taille du projet. Comme sur la période précédente et les 66 communes du Sud Mayenne, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL SUD Mayenne et les communes adhérentes. Sur la nouvelle période 2022-2026, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.90€/hab/an.

Pour rappel, sur le Sud Mayenne, chaque commune dépense en moyenne 38€/hab/an.

Après délibération avec 7 voix pour, 5 voix contre et une abstention, le Conseil Municipal décide :

- D'Adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2022-2026
- De désigner Michel BOURGEAIS comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat
- D'autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

8 - JOURNÉE CITOYENNE

La commission associative s'est réuni le 8 mars afin de fixer les différents axes de la journée citoyenne qui aura lieu le samedi 7 mai de 9h00 à 13h00. Il en ressort que plusieurs ateliers (peinture, ramassage des déchets, nettoyage de l'église, désherbage) seront mis en place avec un référent pour chacun. Un flyer sera déposé dans la boîte aux lettres des habitants. Une inscription auprès du secrétariat de la mairie sera demandé afin d'organiser au mieux cette journée.

9 - DEVIS ÉLAGAGE

Cet ordre du jour sera remis ultérieurement car l'élagage est interdit jusqu'à fin juillet.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Elections Présidentielles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la fermeture du bureau de vote est à 19h00 et non 18h00.

2 - Commerce

La société SAFTI est venue visiter le commerce afin de chiffrer le prix de vente de ce bien.

3 - Portes ouvertes

Le R.P.I. Maisoncelles-du-Maine/Le Bignon-du-Maine organise une porte ouverte le samedi 02 avril 2022 de 9h30 à 12h00

4 - Rapport du Conseil d'école

Tatiana DAUVEL donne le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le mardi 29 mars. Il a été décidé d'offrir, comme l'année précédente, de faire un geste pour les élèves entrant au collège à la rentrée prochaine.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 14 juin 2022.

5 - Carrière BAGLIONE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il sera possible de visiter la carrière accompagné de Mayenne Nature Environnement. La date sera confirmée ultérieurement.

6 - ALSH

Une réunion ALSH est programmée le lundi 04 avril à Villiers-Charlemagne

7 - Commission des Impôts

La prochaine réunion de la commission des Impôts aura lieu le mardi 05 avril à 18h00 en mairie.

8 - Rencontre avec les jeunes maisoncellois

18 jeunes ont répondu présents à la rencontre proposée par la municipalité. Monsieur le Maire les a informés du rôle d'un conseil municipal et du citoyen. Puis, il leur a proposé de réfléchir sur des projets qui leur tiennent à cœur, Ils pourront les présenter devant le conseil municipal au mois de juin et ce dernier décidera lequel il souhaite soutenir.

9 - Voirie

Joël TESTIER donne le compte rendu de la réunion de la commission voirie (travaux : lotissement les Ormeaux (trottoirs et voirie),; entretien du chemin de Vauguyon, point à temps et curage des fossés).

Prochaines réunions :

- * Conseil municipal le mardi 03 mai à 20h00
- * Commission voirie : le lundi 02 mai à 18h30
- * Commission vie associative : le lundi 25 avril à 20h00